

Conditions d'utilisation de la communication électronique (édition 2019)

Pour l'utilisation d'un moyen de communication électronique non exploité par Zürcher Kantonalbank (ci-après la «Banque»), tel que la messagerie par e-mail, les SMS ou d'autres canaux usuels sur le marché (ci-après la «Communication électronique»), les dispositions suivantes s'appliquent pour le partenaire contractuel (ci-après le «Client»):

1. Identification

La Banque peut supposer que tous les messages proviennent du Client ou de son mandataire si ces messages sont envoyés à partir d'adresses (telles qu'adresse e-mail ou numéro de téléphone portable) que le Client ou son mandataire ont utilisées ou communiquées dans ses relations avec la Banque. La Banque est autorisée à le contacter par l'intermédiaire du même moyen. Elle n'assume aucune obligation d'identifier l'expéditeur ou le destinataire de manière plus détaillée.

2. Communications de la Banque

Tous les communications envoyés par la Banque aux adresses destinées à la Communication électronique utilisées ou communiquées à la Banque par le Client ou son mandataire dans ses relations avec la Banque **sont réputés avoir été transmis au Client.**

3. Contenu de la communication

La Banque utilise la Communication électronique en particulier pour les recommandations, les comptes-rendus d'événements, les conseils, les confirmations de rendez-vous et l'envoi de publications sur les produits et services.

Le Client reconnaît que la Communication électronique ne convient ni pour les ordres de bourse ou de paiement, ni d'une façon générale pour les messages à caractère urgent. La Banque ne traite les messages que pendant les heures d'ouverture de la banque.

4. Risques

En cas d'utilisation d'un moyen de Communication électronique non exploité par la Banque, le Client accepte en particulier les risques suivants:

- Les messages sont transmis sous forme non cryptée. Des tiers non autorisés peuvent avoir connaissance de l'expéditeur, du destinataire et du contenu transmis. Sur la base de ces informations, ils peuvent en déduire l'existence d'une relation bancaire. **Le secret bancaire ne peut être garanti et le Client libère ainsi la Banque de l'obligation de respecter le secret bancaire.** Même si l'expéditeur et le destinataire se trouvent en Suisse, les données peuvent transiter par l'étranger, éventuellement dans un pays n'appliquant pas un niveau de protection des données adéquat à celui de la Suisse.
- Des tiers non autorisés (p. ex. un «hacker») peuvent simuler ou manipuler l'identité de l'expéditeur (p. ex. adresse e-mail, numéro de téléphone portable). Des tiers peuvent falsifier le contenu des messages.
- Les communications peuvent contenir des logiciels malveillants ou des virus causant un préjudice au destinataire. La Banque supprime automatiquement les messages suspects, avant qu'elle n'ait connaissance de leur contenu.
- Les communications peuvent être retardées à cause de problèmes techniques ou du fait de l'intervention d'un tiers, voire ne pas parvenir à leur destinataire.

5. Soin et responsabilité

La Banque décline toute responsabilité pour les dommages liés à l'utilisation d'e-mails, de SMS ou d'autres moyens de communication non exploités par la Banque dans la mesure où cette dernière a observé son obligation de diligence.

6. Gestion et archivage

Le Client est seul responsable de la gestion et de l'archivage des communications envoyées et reçues.

7. Modification des Conditions d'utilisation

La Banque se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes Conditions d'utilisation pour des raisons objectives. Elle peut également informer le Client de ces modifications par voie électronique. Les modifications sont réputées approuvées par le Client faute de contestations écrites ou sous toute autre forme permettant d'en établir la preuve par un texte dans les 30 jours à compter de leur notification ou s'il continue d'utiliser le moyen électronique.